



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.439/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

15 mai 2017
Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Rome, Italie, 29-31 mai 2017

Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 relatif aux thèmes liés à la pollution terrestre et à la gouvernance

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 relatif aux thèmes liés à la pollution terrestre et à la gouvernance

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2017

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	1
II Faits marquants : Récapitulatif des réalisations.....	1
1 <i>Thème global : GOUVERNANCE.....</i>	2
2 <i>Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	10

IV. État d'avancement de la mise en œuvre des Protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux »

Annexe I

État du niveau des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes en vue de la mise en œuvre des aspects techniques des Protocoles liés à la pollution conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole « tellurique »

Annexe II

État d'avancement de la soumission des données sur la surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et à la Décision IG 22/7 de l'IMAP.

Liste des abréviations et des acronymes

BAC	Évaluations de concentrations ambiantes
MTD	Meilleures techniques disponibles
BCRS	Système de communication de la Convention de Barcelone
BC	Concentrations ambiantes
CIESM	Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée
CdP	Conférence des Parties
CORMON	Groupe de coordination sur la surveillance de la pollution
EAC	Évaluations de concentrations environnementales
EcAp	Approche écosystémique
CEC	Comité Exécutif de Coordination
AEE	Agence européenne pour l'environnement
BEI	Banque européenne d'investissement
IEV	Instrument européen de voisinage
ENRTP	Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie
UE	Union européenne
FEM	Fonds pour l'Environnement mondial
BEE	Bon état environnemental
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
PAG	Programme d'Action Global
GPGC	Bien publics mondiaux et défis
H2020	Horizon 2020
HQ	Siège
DD	Déchets dangereux
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
IMELS	Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer
Info-RAC	Centre d'activités régional pour l'information et la communication
CCR	Centre commun de recherches de la Commission européenne
Protocole « tellurique »	Protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre les pollutions d'origine terrestre
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
MEA-IKM	Initiative de gestion des connaissances et des informations AME
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne
MEDASSET	Association méditerranéenne pour la protection des tortues marines
MOOC	Formation en ligne ouverte à tous
MoU	Protocole d'accord
AMP	Aires marines protégées
MSFD	Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
MSP	Planification spatiale marine
MSSD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SMT	Stratégie à moyen terme
PAN	Plans d'action nationaux
BBN	Bilan de base national
OFOG	Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone
BPC	Biphényles polychlorés
PdM	Programme de mesures

Liste des abréviations et des acronymes (suite)

POP	Polluants organiques persistants
PdT	Programme de travail
RRTP	Registre des rejets et transferts de polluants
QSR	Rapport sur la qualité
CAR	Centres d'activités régionales
RBA	Approche fondée sur les risques
REMPEC	Centre régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures
SAP-MED	Programme d'action stratégique pour traiter de la question de la pollution terrestre
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour la production propre
ODD	Objectifs de développement durable
SEIS	Système de partage d'informations sur l'environnement
PME	Petites et moyennes entreprises
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
ASPIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
SPI	Interface science-politique
SSFA	Accord de financement à petite échelle
TG ML	Groupe technique sur les déchets marins
UpM	Union pour la Méditerranée
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNISI	Université de Sienne

I. INTRODUCTION :

- A. Le présent rapport couvre les activités menées au cours de la période du 12 février 2016 au mois de mai 2017 ainsi que les résultats obtenus pendant cette période. Le rapport d'activité se compose d'une partie narrative et de deux annexes.
- B. La partie narrative présente les résultats obtenus et les progrès réalisés dans le cadre des 2 thèmes du Programme de travail 2016-2017 (Gouvernance et Pollution) mis en œuvre par le MED POL en coopération avec les CAR/PP. Elle traite également de la mise en œuvre technique des protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » en mettant l'accent sur les rapports et la surveillance de la pollution marine.
- C. L'annexe 1 présente un résumé l'état des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre des aspects techniques des Protocoles liés à la pollution et aux Plans régionaux respectifs conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole « tellurique » pour la période 2013-2015.
Quant à l'annexe 2, elle présente l'état d'avancement de la soumission des données provenant de la mise en œuvre des programmes de surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et à la Décision IG 22/7 de l'IMAP.

II. FAITS MARQUANTS

Les principaux livrables du présent exercice biennal sont les suivants :

- a) Fournir une analyse comparative du contenu des annexes des protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » par rapport aux toutes dernières évolutions mondiales et régionales pertinentes ; cette analyse sera soumise à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL ;
- b) Contribuer à la préparation des formats révisés de rapports pour les protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » sous la direction de l'Unité de coordination ;
- c) Renforcer les groupes de l'IMAP sur la pollution et les déchets par la préparation de fiches d'orientation pour leurs indicateurs communs respectifs ;
- d) Évaluer les tendances de la pollution marine à l'aide des données les plus récentes fournies par les Parties contractantes et recommander des valeurs seuils révisées et nouvelles, selon le cas ;
- e) Assurer la coordination technique de la préparation du Rapport sur la qualité (QSR) 2017 ;
- f) Élaborer les chapitres pertinents du QSR portant sur les groupes de l'IMAP sur les contaminants, sur la pollution et sur les déchets en s'appuyant sur les données les plus récentes et en collaboration avec le CORMON ;
- g) Soutenir un certain nombre de Parties contractantes en vue de mettre à jour et étendre la portée de leurs programmes nationaux de surveillance conformément à l'IMAP et promouvoir le partage des meilleures pratiques pertinentes ;
- h) Organiser 6 Réunions régionales auxquelles participeront de façon très active les Parties contractantes. Ces réunions porteront sur les points suivants : la mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PAN) ; le partage des meilleures pratiques liées aux Mesures de lutte contre les déchets marins ; les groupes du CORMON sur la pollution et sur les déchets ; le dessalement et l'immersion en Méditerranée ainsi que le Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en Méditerranée ;
- i) Fournir en temps voulu des Lignes directrices actualisées sur le dessalement, sur la gestion des matériaux de dragage et sur le dépôt de récifs artificiels, conformément à la demande de la CdP 19, ainsi que deux Guides traitant de l'évaluation des MTD dans les systèmes nationaux de délivrance de permis et d'inspection ;
- j) Identifier une liste des mesures potentielles nouvelles ou actualisées nécessaires à l'atteinte du BEE relatif à la pollution et aux déchets pour examen par les Points focaux du MED POL ;

- k) Identifier une liste restreinte d'indicateurs potentiels permettant de suivre la mise en œuvre des PAN en tenant compte du travail effectué dans le cadre de l'initiative H2020 ainsi que de la nécessité de les harmoniser avec les indicateurs pertinents des ODD et de la MSSD, selon le cas ;
- l) Rendre opérationnels deux projets de taille moyenne financés par l'UE sur les déchets marins et le SEIS pour en assurer une mise en œuvre rapide et efficace en étroite collaboration avec les Parties contractantes ;
- m) Contribuer à la préparation d'un nouveau Programme pour la Méditerranée (Programme MED) financé par le FEM en vue de soutenir la mise en œuvre des priorités des PAN, y compris les investissements à petite ou moyenne échelle ;
- n) Renforcer les partenariats et la visibilité du PAM et de son programme MED POL tant à l'échelle régionale que mondiale en étroite consultation avec les Parties contractantes et certains Partenaires (Plate-forme régionale de collaboration pour la lutte contre les déchets en Méditerranée).

Principales activités/Principaux résultats

II.A Thème global : GOUVERNANCE

Résultat stratégique 1.1 : Parties contractantes bénéficiant d'un soutien dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des Stratégies régionales et des Plans d'action

Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes bénéficiant d'un soutien

1. En ce qui concerne les récentes évolutions dans le cadre des traités mondiaux pertinents pour les protocoles de la Convention de Barcelone liés à la pollution, il convient de noter que depuis la dernière réunion des Points focaux du MED POL, Malte a ratifié la Convention de Stockholm et a eu accès à la Convention de Rotterdam le 17 janvier 2017 ; le 25 février 2016, le Maroc a ratifié le Protocole « immersions » de Londres de 1996. En tout, 17 Parties contractantes ont ratifié les amendements de 1996 au Protocole « tellurique ». Les amendements de 1995 au Protocole « immersions » nécessitent la ratification par un pays supplémentaire pour entrer en vigueur. Seules quelques Parties contractantes ont ratifié le Protocole « déchets dangereux ».

Réunions de gouvernance

2. Le MED POL était représenté à la réunion de gouvernance et a pris part à toutes les réunions du Comité exécutif de coordination (CEC). La 28^{ème} Réunion du CEC s'est tenue les 22 et 23 mars 2016 à Athènes (Grèce), la 29^{ème} Réunion a eu lieu le 13 juillet 2016, la 30^{ème} les 5 et 6 octobre 2016 à Valletta (Malte), la 31^{ème} les 11 et 12 janvier 2017 à Tunis (Tunisie) et la 32^{ème} réunion les 29 et 30 mars 2017 à Split (Croatie).

Mobilisation de ressources (propositions de projets approuvées ou soumises au cours de l'exercice biennal en cours)

3. Le Projet sur les déchets marins en Méditerranée financé par le GPGC/ENRTP de l'UE a été approuvé et est opérationnel depuis juin 2016. Les instruments juridiques requis ont été créés et signés pour assurer la mise en œuvre du projet avec l'appui des CAR/PP, du REMPEC et des CAR/ASP. Les SSFA et les accords juridiques connexes ont également été préparés avec la participation de plusieurs Parties contractantes afin de fournir une assistance financière et technique à la mise en œuvre des projets pilotes « Pêche aux déchets » et « Adopter une plage » relatifs aux mesures du PAN liées aux déchets marins. Le projet sera mis en œuvre de juin 2016 à mai 2019 avec un budget de 1 400 000 euros.

4. Le projet IEV - SEIS II Sud financé par l'UE dans le cadre de l'initiative H2020 de l'UPM a été approuvé et est opérationnel depuis septembre 2016. L'objectif spécifique de ce projet est d'améliorer la disponibilité et l'accès à l'information environnementale pertinente au profit d'une élaboration de politiques efficace et axée sur la connaissance dans la région sud de la PEV (Politique européenne de voisinage). La mise en œuvre du projet qui bénéficie d'un budget de 1 800 000 euros a déjà débuté et un soutien financier et technique sera fourni aux pays du sud de la Méditerranée pendant trois ans. Cette mise en œuvre bénéficiera des efforts combinés et coordonnés de l'Unité de coordination, du MED POL, de Plan Bleu et d'INFO-RAC en étroite collaboration avec les Parties contractantes.

5. Le projet financé par l'UE intitulé « Plans d'action en faveur de programmes intégrés régionaux de surveillance, Programmes de mesures coordonnés et Remédier aux lacunes en matière de données et de connaissances du milieu marin méditerranéen (ActionMed) » est opérationnel et a été finalisé avec succès en janvier 2017. Le projet a été mis en œuvre conjointement avec Plan Bleu et visait à soutenir une nouvelle analyse des lacunes des mesures régionales devant permettre l'atteinte du BEE et à identifier la nécessité de mesures et de plans existants nouveaux ou actualisés pour leur mise en œuvre (voir également les paragraphes 24 à 27). Les résultats de ce projet sur les mesures liées à la pollution et aux déchets ont d'abord été soumis en tant que document de travail à la Réunion sur les PAN à Marseille en octobre 2016 et à la Réunion des Points focaux du MED POL en mai (UNEP(DEPI)/MED WG.439/4), tandis que le rapport définitif qui couvre toutes les principales pressions exercées sur l'environnement marin et côtier méditerranéen sera transmis aux Points focaux concernés des composantes et soumis à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, selon le cas.

6. Le projet de taille moyenne du FEM « Mise en œuvre de l'Approche écosystémique en mer Adriatique par la planification spatiale marine » a été approuvé par le Directeur général du Fonds. L'objectif principal du projet est de contribuer à la restauration de l'équilibre écologique de la mer Adriatique et d'atteindre le Bon état environnemental grâce à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'améliorer la capacité de gestion sous-régionale par l'introduction de la Planification spatiale marine (MSP) comme outil viable de gestion maritime. Le projet soutiendra également la mise en œuvre de l'IMAP en ce qui concerne les Objectifs écologiques liés à la pollution et les indicateurs pour les contaminants, l'eutrophisation et les déchets marins. Les activités nationales de ce projet concerneront le Monténégro et l'Albanie et seront mises en œuvre en étroite coopération avec la Bosnie-Herzégovine.

7. Au cours du premier semestre 2016, le Secrétariat a préparé une proposition pour un nouveau programme régional du FEM intitulé « Programme pour la Méditerranée (Programme MED) : Amélioration de la sécurité environnementale ». Le programme a été approuvé par le Conseil du FEM en octobre 2016.

8. Le programme proposé sera axé sur : i) la réduction de la pollution terrestre dans les points chauds côtiers prioritaires et la mesure des progrès réalisés et des impacts ; ii) l'amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière ; iii) la protection de la biodiversité marine ; et iv) la gestion des connaissances et la coordination des programmes. Le MED POL a contribué à la composante du Programme MED liée à son mandat. Des travaux sont en cours pour commencer la préparation du document de projet pour la composante liée à la pollution « tellurique », en étroite consultation avec les Parties contractantes éligibles. De plus amples informations sur le processus de préparation sont fournies dans le rapport sur les questions spécifiques (UNEP(DEPI)/MED WG.43/6) pour discussion avec les Points focaux du MED POL.

9. Le Secrétariat a également soutenu le projet Plastic Busters pour une Méditerranée sans déchets, label de l'UpM, en vue d'améliorer les possibilités de financement par différents mécanismes. À cette fin, le Secrétariat a assisté à une réunion de collecte de fonds et de communication qui s'est tenue à Sienne (Italie) les 13 et 14 avril 2016. Ce projet a pour promoteur l'Université de Sienne (UNISI), en Italie, dans le cadre de l'initiative du Réseau de solutions de développement durable (UNSDSN). ONU Environnement/PAM devrait contribuer à plusieurs ensembles de tâches de ce projet dès la disponibilité du financement, la production la plus importante consistant à impliquer

plusieurs laboratoires désignés par le MED POL et issus de pays éligibles dans la surveillance des microplastiques dans le biotope des aires marines protégées.

10. Le 14 septembre 2016, l'Unité de coordination d'ONU Environnement/PAM a également signé un accord de coopération avec le Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer en vue de soutenir la mise en œuvre du mandat de la Convention de Barcelone et l'activité d'ONU Environnement/PAM, abordant les priorités essentielles visant à assurer une gestion pleinement intégrée de la mer et du littoral de la région méditerranéenne. L'une des principales composantes de cet Accord de coopération est la mise en œuvre des activités de lutte contre les déchets marins, dans le but de tester principalement dans les ASPIM les Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour la Pêche aux déchets en Méditerranée et sur les mesures prévues dans le Plan régional de la Convention de Barcelone sur la Gestion des déchets marins en Méditerranée (Décision IG.21/7) ; les projets pilotes relatifs à la pêche aux déchets bénéficieront du soutien de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro.

Résultat stratégique 1.2 : Parties contractantes bénéficiant d'un soutien dans le respect de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des Stratégies régionales et des Plans d'action

Rapport

11. À la date du 21 avril 2017, le Secrétariat a reçu des rapports officiels de six Parties contractantes par l'intermédiaire du Système de communication de la Convention de Barcelone (BCRS) pour l'exercice biennal 2014-2015 en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone sur les mesures permettant la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles ainsi qu'à l'article 13 du Protocole « tellurique ».

12. Il convient de noter que sept autres Parties contractantes ont téléchargé des rapports sous forme de projet de travail. Cependant, les projets de travail n'ont pas été inclus dans la présente analyse, étant donné leur caractère non concluant à l'heure actuelle.

13. Au total, 13 Parties contractantes ont soumis et préparé des rapports (six communications officielles et sept projets de travail) couvrant partiellement ou entièrement les aspects techniques de la mise en œuvre des trois Protocoles sous la responsabilité du MED POL. Les informations fournies dans les différentes parties du format de rapport diffèrent d'un Protocole à l'autre et d'une Partie contractante à l'autre. On note une certaine amélioration en ce qui concerne la déclaration des données techniques par rapport aux exercices biennaux précédents pour ce qui est des éléments déclarés, notamment ceux relatifs aux rapports au titre du Protocole « tellurique ». Cependant, des améliorations sont possibles, afin de parachever les parties importantes du format de rapport liées aux aspects techniques de la mise en œuvre des trois protocoles.

14. Les principaux défis concernent les rapports au titre du Protocole « immersions ». Sur les six rapports reçus des Parties contractantes et qui ont été évalués, un seul fournit des informations sur les aspects techniques du Protocole « immersions ». Cela peut s'expliquer en partie par le fait que quatre des six pays évalués n'ont pas ratifié les amendements de 1995 au Protocole « immersions », ce qui ne les exempte pas de l'obligation de rapports en vertu du Protocole « immersions » de 1976. De plus amples informations sur cette question sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/8.

15. En outre, les cases laissées vides par les Parties contractantes lors de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des trois Protocoles analysés prêtent à confusion. En effet, il est impossible de dire s'il manque des informations ou si la question a été laissée vide parce qu'il n'y avait rien à signaler (par exemple, aucun permis n'a été délivré pour une catégorie). Afin de remédier à ces incertitudes, il serait utile que les pays indiquent clairement les cas où il n'y a aucune information à signaler en indiquant « zéro » (0), « aucun » ou tout autre mot équivalent, par exemple « NUL ».

16. Il est important de noter qu'en ce qui concerne le Protocole « tellurique », seules quelques Parties contractantes ont indiqué des données sur les questions liées aux autorisations ou à la délivrance de permis par secteur, sur la quantité de rejets par secteur ou sur les quantités rejetées par substances conformément aux annexes respectives du Protocole « tellurique ». Toutes les Parties contractantes évaluées ont rendu compte de la mise en œuvre des programmes de surveillance, tandis que la plupart ont rendu compte de la mise en œuvre des PAN, certaines fournissant des informations très riches et détaillées, ce qui n'avait pas été le cas lors de la période de déclaration précédente. En ce qui concerne les PAN, il convient de mentionner qu'une analyse de leur mise en œuvre a été entreprise par le Secrétariat pour la période 2000-2015 et qu'elle se retrouve dans la publication d'ONU Environnement/PAM intitulée « Programme d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (SAP-MED) et Plans d'action nationaux connexes (PAN). État d'avancement de la mise en œuvre 2000-2015 ».

17. Une légère amélioration des informations fournies a été notée en ce qui concerne les aspects techniques de la mise en œuvre du Protocole « déchets dangereux » par rapport à la période précédente.

18. En vue de surmonter les défis liés aux rapports dans le cadre du travail global entrepris par le Secrétariat, le MED POL a contribué à la préparation des formats révisés de rapports relatifs aux protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » qui sont présentés dans le document UNEP(DEPI)MED WG.43/7.

19. La révision se compose principalement des éléments suivants :

- a) Le format est plus pratique, plus cohérent et plus convivial ;
- b) Le format et le contenu sont simplifiés avec une meilleure flexibilité des rapports (a) en donnant la priorité aux rapports obligatoires sur les rapports facultatifs, sur la base d'obligations contraignantes et non contraignantes, respectivement en vertu de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ; et (b) en donnant le choix de fournir des informations détaillées à titre volontaire grâce à des liens Internet précis et ciblés ;
- c) Les catégories « Difficultés et défis liés à la mise en œuvre » sont mieux classifiées dans le but de permettre une meilleure gestion de la liste des obstacles au respect des obligations, étant entendu que dans certains cas, il n'y aura pas de distinction nette entre les difficultés et les défis rencontrés par les Parties contractantes ;
- d) Les nouvelles obligations sont incorporées avec un accent particulier sur les Plans régionaux, les PAN et l'IMAP ; et
- e) La complémentarité et l'harmonisation avec le Protocole « immersions » de Londres sont renforcées.

Mise en œuvre de la feuille de route de l'Approche écosystémique (EcAp).

20. Le MED POL est chargé d'assurer la coordination technique de la préparation du QSR par les composantes du PAM grâce à des observations et des commentaires du CORMON. Il a également mené les activités de préparation d'un modèle commun de Fiches d'orientation pour les indicateurs communs de l'IMAP.

21. La Réunion du CORMON sur la pollution (contaminants et eutrophisation) a eu lieu à Marseille (France) du 19 au 21 octobre 2016 et celle sur les déchets marins s'est tenue à Madrid (Espagne) du 28 février au 2 mars 2017. De plus amples informations sur les conclusions des réunions du CORMON sont présentées sous le thème central « Pollution » (voir paragraphes 72-73).

22. Conformément à la Stratégie à moyen terme 2016-2021 du PAM (Point 1.4.4) et avec le soutien du projet EcAp MED II, trois ateliers ont été organisés sur l'Interface science-politique (SPI). Le premier, en parallèle avec le CORMON sur la pollution en octobre 2016, a examiné et abordé le renforcement de la SPI concernant la pollution marine : Questions et priorités en vue de combler les lacunes scientifiques entravant les Programmes de surveillance tant à l'échelle nationale que régionale.

Le deuxième atelier a été organisé en association avec les participants des CORMON sur les déchets marins, sur le littoral et l'hydrographie et sur la biodiversité dans le but d'offrir un cadre de discussion entre les scientifiques et les décideurs sur l'application de l'approche fondée sur les risques par rapport à la mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes (décision IG.22/7, ci-après dénommée décision IMAP). Le troisième atelier SPI qui s'est tenu à Nice (France) les 27 et 28 avril 2017, a permis de débiter les discussions entre les scientifiques et les décideurs sur la définition des échelles temporelles et géographiques de surveillance, de rapport et d'évaluation afin d'améliorer la mise en œuvre de l'IMAP.

23. L'analyse des lacunes des mesures régionales entreprises au cours du dernier exercice biennal a été enrichie et actualisée en tenant compte des observations formulées lors de la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp à Rome (Italie) en septembre 2015, avec un accent particulier sur l'évaluation et une proposition de mesures actualisées et/ou complémentaires pour atteindre le BEE.

24. Dans ce contexte, le MED POL a entrepris, avec l'appui du Projet ActionMed financé par l'UE (voir paragraphe 5), une évaluation plus approfondie du BEE rapport aux mesures régionales et nationales existantes issues des PAN et des Programmes de Mesures et a tiré des conclusions sur la nécessité de potentielles mesures nouvelles/actualisées requises pour combler les lacunes identifiées et atteindre le BEE.

25. L'analyse des lacunes, qui s'est appuyée sur le Rapport sur l'état de l'environnement (SoER MED) 2012, sur le Rapport d'évaluation des déchets marins en Méditerranée 2015, sur le rapport conjoint d'évaluation AEE-ONU Environnement/PAM H2020 ainsi que sur d'autres analyses et rapports pertinents, a porté sur les principales pressions sur l'environnement marin et côtier méditerranéen relativement au BEE et aux cibles respectives. Les mesures existantes adoptées à l'échelle régionale ont été examinées afin d'évaluer si les principales pressions identifiées sont suffisamment traitées. Dans ce contexte, l'analyse a identifié des questions qui ne sont pas efficacement réglementées à l'échelle régionale ou pour lesquelles il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre des mesures existantes afin de combler l'écart entre le BEE et la situation en cours.

26. Sur la base de cette analyse, ainsi que d'autres analyses pertinentes, y compris l'évaluation socioéconomique de certaines mesures régionales clés (extension du réseau PAM, taxe sur les sacs en plastique, absence de droits spécifiques pour les installations d'accueil portuaire et pêche aux déchets), entreprises par Plan Bleu, une liste de potentielles mesures nouvelles ou actualisées existantes a été dressée pour un examen plus approfondi, en tenant compte des mesures nationales incluses dans les PAN ou les Programmes de mesures actualisés.

27. Cette analyse des lacunes est présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.13, tandis que la liste proposée de potentielles mesures régionales nouvelles ou actualisées sur la pollution et les déchets est présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.439/4 pour examen par les Points focaux du MED POL.

28. Enfin, les trois Lignes directrices actualisées par le MED POL (Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage, Lignes directrices actualisées sur le dépôt de récifs artificiels, Lignes directrices actualisées sur le dessalement) ont tenu compte des récentes évolutions tant à l'échelle régionale-PAM que mondiale en vue d'intégrer les dispositions des Plans régionaux adoptés dans le cadre des protocoles liés à la pollution et de la rationalisation des Objectifs écologiques pertinents du PAM et des définitions et cibles connexes du BEE. De plus amples informations sur les Lignes directrices actualisées sont disponibles aux paragraphes 55 à 58.

Résultat stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités entre les institutions mondiales et les institutions régionales

29. La réunion du groupe « Investissement pour la réduction et la prévention de la pollution » (PRPI) de l'initiative Horizon 2020 est coprésidée par l'UpM et la BEI et bénéficie de la présence de plusieurs organismes donateurs actifs dans la région. Le MED POL représente le PAM à ces forums et joue un rôle stratégique/politique pour s'assurer que le portefeuille d'investissements des PAN et l'élimination des points chauds restent une priorité élevée, comme indiqué dans les PAN.

30. En juin 2016, le Secrétariat a coorganisé la réunion du groupe PRPI H2020 à Athènes. L'objectif de cette réunion était d'examiner le portefeuille d'investissements des PAN actualisés.

31. Le MED POL a participé par téléconférence à la réunion du Groupe PRPI H2020 qui s'est tenue à Bruxelles le 4 avril 2017. La réunion a porté sur l'examen des Projets phares proposés par l'UpM qui sont étroitement liés au portefeuille d'investissements des PAN et a fait des observations sur la création ultérieure des projets phares qui mettent en priorité les catégories et les critères de notation, qui sont également présentés dans le document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.439/16. Lors de cette réunion, il a également été évoqué la possibilité de mettre à jour la base de données 2013 des projets d'investissement pour la réduction de la pollution créée par le Secrétariat de l'UpM en collaboration avec le MED POL.

32. La table ronde « Renforcement de la coordination régionale sur les déchets marins dans la Méditerranée » organisée par le Secrétariat à Athènes (Grèce) le 6 septembre 2016 a vu la participation de 20 partenaires régionaux et internationaux ayant des mandats et des activités contribuant à la gestion écologiquement rationnelle des déchets marins en Méditerranée (PNUE(DEPI)/MED WG.439/Inf.4).

33. Au cours de cette même réunion, la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée a été créée (UNEP(DEPI)/MED WG.43 /Inf.4), offrant à ses membres la possibilité de faire, sur un même pied d'égalité et selon le cas, des contributions concrètes et des observations pour la mise en œuvre du Plan régional en fonction de leurs mandats individuels, de leur expertise, de leur plan de travail et des décisions et recommandations de leurs organes directeurs respectifs.

34. Les priorités suivantes sont envisagées par la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée en vue de travailler ensemble selon les besoins en 2017 :

- a) Réviser et compléter la liste des lignes directrices existantes sur la gestion des déchets marins (UNEP(DEPI)/MED WG.425/Inf.4) et identifier la nécessité de mettre à jour les lignes directrices existantes ou d'en élaborer de nouvelles.
- b) Soutenir la mise en œuvre de programmes de surveillance des déchets marins en mettant l'accent sur les activités régionales et sous-régionales et les systèmes d'information/bases de données/besoins de recherche correspondants.
- c) Promouvoir auprès des réseaux respectifs la Formation en ligne ouverte à tous (MOOC) du PNUE/PAG sur les déchets marins qui sera disponible dès mai 2017.
- d) Collaborer pour assurer une large participation régionale ou internationale de nos réseaux à une campagne commune de nettoyage en 2017.

35. La coordination est également en cours avec OSPAR, HELCOM et le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire pour assurer une mise en œuvre efficace des Plans régionaux sur la gestion des déchets marins et établir une collaboration bilatérale entre les Programmes pour les mers régionales. À cette fin, une réunion de consultation s'est tenue en juin 2016 entre toutes les mers régionales à Madère (Portugal) et a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Plans

régionaux de lutte contre les déchets marins et a proposé des mesures communes pour améliorer l'efficacité en mettant l'accent sur l'échange d'informations, le partage des meilleures pratiques et l'utilisation appropriée des lignes directrices communes.

36. Deux réunions bilatérales annuelles ont été organisées avec la CGPM sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le PAM et la CGPM signé en 2012. Les réunions, qui ont eu lieu à Rome (Italie) les 12 et 13 avril 2016 et à Athènes le 23 mars 2017, ont identifié la nécessité de travailler plus étroitement ensemble sur les questions liées aux déchets marins issus des secteurs de la pêche et à la participation des pêcheurs aux activités liées à la pêche aux déchets en Méditerranée. Ces réunions ont également souligné la possibilité d'envisager une collaboration sur l'évaluation de la pollution provenant du secteur de l'aquaculture en Méditerranée.

37. Des travaux sont actuellement entrepris par l'AEE et le MED POL dans le cadre du sous-groupe « Examen et surveillance » de l'initiative H2020, avec l'appui du projet IEV - SEIS II Sud. Afin d'améliorer la coordination et de maximiser les synergies, le 1^{er} Comité de pilotage du SEIS a été organisé conjointement avec la 7^{ème} réunion du sous-groupe « Examen et surveillance » de l'initiative H2020, regroupant les Points focaux du MED POL, de H2020 et du SEIS. Au cours de cette réunion, les pays ont présenté leurs projets de plans de travail nationaux et des discussions bilatérales ont eu lieu entre l'AEE et ONU Environnement/PAM en vue d'élaborer et de mettre à jour leurs plans de travail.

38. La réunion a jugé qu'il serait avantageux de fusionner des réunions du Comité de pilotage de l'ENI SEIS South et du sous-groupe « Examen et surveillance » de H2020 et a convenu de conserver ce format pour les réunions à venir. Les représentants des pays participant à la réunion ont pris l'engagement de finaliser leurs plans de travail nationaux et ont convenu de la nécessité d'assurer une convergence totale entre les diverses initiatives d'indicateurs.

39. La conférence internationale « Quelles solutions pour la Méditerranée ? » a eu lieu le 23 février 2017 au ministère de l'Environnement à Paris. Elle a rassemblé 200 représentants venus des 21 pays méditerranéens. Cette conférence suit l'initiative « Solutions pour la Méditerranée » pour la reconquête des écosystèmes marins lancée en 2016 par Mme Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat. Les composantes du PAM, le MED POL, Plan Bleu, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le REMPEC sont intervenus lors de toutes les tables rondes de l'atelier :

40. Les discussions qui ont eu lieu au cours de la table ronde 2 sur les pollutions terrestres étaient axées sur les activités d'ONU Environnement/MED POL et celles de l'initiative H2020 sur la réduction et la prévention de la pollution et plus particulièrement sur les infrastructures de gestion des eaux usées et des déchets solides, sur la réduction des points chauds et sur les besoins d'investissement. Des actions « douces » en complément des projets d'investissements lourds ont été évoquées lors de la réunion, y compris des formations d'ingénieurs et de techniciens sur la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées, sur les bases de données partagées pour les projets et la performance des infrastructures et sur des programmes de jumelage, de partenariat ou de parrainage durables entre les autorités locales chargées de la gestion des eaux usées et des déchets marins. La réunion a conclu qu'il existe de nombreuses initiatives à l'échelle régionale et a souligné la nécessité de les renforcer par la mise en œuvre d'actions clés, en mettant l'accent sur les domaines de la réduction des points chauds, du traitement des eaux usées, de la gestion des déchets solides et de la réduction des déchets marins.

41. En ce qui concerne les déchets marins, la réunion a soutenu la promotion de la réduction à la source en synergie avec les activités des CAR/PP, le renforcement de la plate-forme régionale du PAM sur les déchets marins, la promotion des meilleures pratiques dans la région (par exemple, le Guide

Surfrider), la mobilisation accrue des acteurs locaux sur les actions liées à l'éducation et à la sensibilisation, sur les solutions alternatives, sur l'interdiction des sacs en plastique, sur la gestion intégrée, etc. (Projet BeMed). Elle a également appelé à l'adhésion de plus de pays méditerranéens à la coalition internationale pour réduire la pollution par les déchets de plastique [<http://www.developpement-durable.gouv.fr/fin-des-sacs-plastique#e3>].

Résultat stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension de l'état de la mer et de la côte méditerranéennes améliorées grâce à des évaluations mandatées pour une élaboration de politiques éclairée

42. La préparation du premier Rapport sur la qualité (QSR) pour la Méditerranée est l'un des résultats les plus importants du Programme de travail 2016-2017. Le QSR2017 sera préparé en tant que rapport interactif en ligne de sorte qu'il soit largement disponible, visuellement attrayant, grâce à l'inclusion de graphiques et d'animations (comme des cartes de concentrations de séries chronologiques) ; en plus de la section principale, le rapport peut comporter des liens vers des études de cas fournies par des Parties contractantes ou d'autres partenaires ainsi que des liens vers d'autres bases de données et sources d'informations. Un rapport de synthèse sera également préparé et publié. La 83^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes qui s'est tenue à Tirana (Albanie) les 25 et 26 octobre 2016 a approuvé le processus et le calendrier proposés pour la préparation du QSR 2017 et a prié le Secrétariat de les diffuser aux membres du Groupe de coordination de l'EcAp/aux Points focaux du PAM en même temps que les propositions de Table des matières annotée. Quelques observations et suggestions ont été reçues pour la table des matières, le calendrier et le modèle de fiches d'évaluation qui ont été révisés en conséquence. Des projets de fiches d'évaluation ont été élaborés pour les Objectifs écologiques 9 (Contaminants) et 10 (Déchets marins). Les fiches d'évaluation pour l'OE 5 (Eutrophisation) sont encore en cours d'élaboration. Les chapitres sur les déchets marins ont été examinés par le CORMON sur les déchets marins en février 2017 et les fiches d'information combinées sur la pollution et les déchets marins seront présentées lors de la Réunion conjointe entre l'Interface science-politique et le Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur l'échelle d'évaluation de l'IMAP et le QSR à Nice (France) les 27 et 28 avril 2017. Un certain nombre d'études de cas ont été proposées par des Parties contractantes (France, Israël et Italie) et des partenaires au projet (voir Document UNEP(DEPI)/MED WG.439/13).

Résultat stratégique 1.5 : Connaissance du PAM et système d'information du PAM améliorés et accessibles pour l'élaboration de politiques, une meilleure sensibilisation et une compréhension accrue

43. Le programme MED POL a engagé des discussions avec INFO-RAC afin de s'assurer que la base de données en ligne du MED POL, créée en 2012, est mise à la disposition de toutes les Parties contractantes afin qu'elles puissent faire rapport sur les données de surveillance et avoir accès à leurs rapports précédents. La base de données en ligne a nécessité quelques révisions de la « phase de test » afin d'assurer de façon claire et simple une accessibilité aux données et leur téléchargement. De plus, INFO-RAC télécharge à nouveau les données du MED POL depuis 2000 dans le système.

44. INFO-RAC a lancé des tests bêta du système BBN et a établi les lignes directrices du système d'information BBN. Cela permettrait de mieux soumettre des données BBN, y compris par le biais du RRTP.

45. Le développement et la mise à niveau du système d'information du MED POL seront réalisés en collaboration avec INFO-RAC.

46. La Convention de Barcelone a été la première convention régionale à adhérer à l'Initiative de gestion des connaissances et des informations AME (MEA-IKM) et travaille en étroite coopération avec InforMEA pour fournir des données et du contenu à l'initiative. Le 6 septembre 2016, le Secrétariat a participé à la dernière réunion du Groupe de travail IKM au cours de laquelle les

recommandations du 7^{ème} Comité pilote du MEA-IKM ont été discutées. Celles-ci vont de la sollicitation et de la sensibilisation à l'e-learning et à la formation sur l'impact des ODD sur IKM. À cet égard, le Secrétariat a préparé et soumis une base de données comprenant des rapports de réunions (CdP, Conférences de plénipotentiaires, Réunions des Points focaux du PAM et Réunions des Points focaux du MED POL) et des déclarations, des résolutions des Parties contractantes ainsi que des décisions de la CdP, conformément aux exigences de format et de structure de la base de données d'InforMEA. Tous les documents pertinents ont été téléchargés dans la base de données dans toutes les langues de travail. La plate-forme InforMEA est accessible via le lien suivant : <https://www.informe.org/fr>

Résultat stratégique 1.6 : Sensibilisation accrue et sollicitation

47. Un nouveau site Internet et une nouvelle base de données ont été créés. La version anglaise est en ligne. Les versions française et arabe ainsi qu'une formation sont prévues d'ici octobre 2016. Les sections principales sont terminées. Cependant, d'autres travaux auront lieu jusqu'à la fin de l'année. Pendant ce temps, le site Internet d'ONU Environnement/PAM a été régulièrement mis à jour : Treize nouveaux éléments ont été publiés en trois langues et diffusés sur les sites Internet des CAR, sur DEPI Dispatch et dans le bulletin mensuel d'ONU Environnement en Europe.

48. L'Unité de coordination a produit une série de publications en collaboration avec Plan Bleu, INFO-RAC et d'autres partenaires et obtenu un numéro ISBN du siège. Il s'agit notamment de la MSSD en anglais et en français, de l'IMAP, du Rapport d'évaluation des déchets marins en Méditerranée 2015, du SAP-MED, de la brochure du protocole d'accord avec la CGPM et de 5 Lignes directrices du MEDPOL dans le cadre du projet MedPartnership. En août 2016, les publications suivantes ont été produites sous forme imprimée : a) Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (en anglais et en français), b) Protocole d'accord entre ONU Environnement/PAM et la CGPM (en anglais), c) Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes - IMAP (en anglais), et d) Évaluation des déchets marins en Méditerranée 2015 (en anglais et en français).

49. Le rapport 2000-2015 sur l'état d'avancement de mise en œuvre du SAP-MED/PAN (en anglais) ainsi que les résultats de l'enquête régionale sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou jetés et les filets fantômes en Méditerranée réalisée en 2015 (en anglais) ont été publiés en mai 2016.

50. Les Lignes directrices relatives à la gestion écologiquement rationnelle du mercure, des batteries au plomb, des BPC, des huiles lubrifiantes et des tanneries ont été conçues et publiées avec le soutien des CAR/PP. Les publications ont été préparées conformément à la politique de publication d'ONU Environnement.

51. Un certain nombre d'activités ont été organisées sous les auspices d'ONU Environnement/PAM à Athènes (Grèce). Il s'agit notamment i) de la cérémonie de remise des prix de la campagne MEDASSET pour une mer saine le 17 mai 2016, ii) de la campagne de nettoyage de plages de MedSOS (à laquelle ont pris part huit membres du personnel d'ONU Environnement/PAM) le 15 mai 2016 et c) d'une visite d'orientation à l'intention des étudiants de l'Académie d'Athènes, en collaboration avec le REMPEC le 24 mai 2016.

52. Le MED POL a également participé à plusieurs réunions, ateliers et conférences sur les déchets marins afin d'accroître la visibilité des organes, des projets et des initiatives sur les déchets marins, d'en assurer les synergies et de faciliter leur coopération. En octobre 2016 à Barcelone (Espagne), le MED POL a participé aux ateliers du Groupe technique sur les déchets marins (TGML) du Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission européenne qui portaient sur les déchets marins flottants ; en mars 2017 à Bruxelles (Belgique), il a participé à ceux portant sur la définition des valeurs de base des déchets marins. Les projets sur les déchets marins dans la Méditerranée ont été présentés lors de la 41^{ème} conférence de la CIESM à Kiel (Allemagne) du 12 au 16 septembre 2016 en

même temps que la participation à l'atelier de projet INDICIT financé par l'UE à Bruxelles (Belgique) en février 2017 afin d'assurer la coopération et les synergies entre les deux projets.

II. Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Résultat stratégique 2.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de quatre Protocoles liés à la pollution, ainsi que des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants

53. En collaboration avec le projet IPA-Adriatic DeFishGear, le MED POL a organisé la « réunion régionale pour poursuivre la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée » à Tirana (Albanie) les 19 et 20 juillet 2016 pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan régional sur les déchets marins en Méditerranée. Plus de 50 participants ont assisté à cette réunion qui a permis aux Parties contractantes d'améliorer leurs capacités et d'échanger leurs expériences en matière de meilleures pratiques concernant les déchets marins, en traitant à la fois des sources de déchets marins situées à terre et les sources marines. La réunion a également convenu d'une liste de priorités pour les actions futures.

54. Le MED POL a organisé la Réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en Méditerranée à Lutraki (Grèce) les 6 et 7 avril 2017. L'objectif principal de cette Réunion était d'examiner les Lignes directrices proposées par le Secrétariat concernant la sélection et l'application des Meilleures techniques disponibles dans le processus de délivrance de permis et l'inspection des installations industrielles (voir Documents de travail UNEP(DEPI)/MED WG.439/10 et WG.439/11). Elle a également permis aux participants de partager les meilleures pratiques et les récentes évolutions concernant les systèmes nationaux de délivrance de permis, d'inspection et d'application liés à l'environnement.

Résultat stratégique 2.2 : Élaboration ou mise à jour de plans d'action, de programmes et mesures, de normes et critères communs, de lignes directrices nouveaux/nouvelles ou existant(e)s

55. Le MED POL a élaboré des lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage et sur le dépôt de récifs artificiels dans le cadre du Protocole « immersions » afin de les aligner sur les dernières évolutions pertinentes de l'OMI, le cas échéant, et de simplifier les cibles pertinentes du BEE. Il a également établi des lignes directrices actualisées sur les activités de dessalement.

56. La Réunion régionale d'experts visant à examiner le projet de Lignes directrices sur le dessalement et sur le Protocole « immersions » a été organisée en Grèce du 4 au 6 avril 2017 et a examiné le projet de Lignes directrices actualisées sur le dessalement et les Lignes directrices actualisées dans le cadre du Protocole « immersions » de la Convention de Barcelone concernant les matériaux de dragage et les récifs artificiels.

57. La réunion a également examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole « immersions » par les Parties contractantes et les questions soulevées par cette mise en œuvre.

58. Tous les projets de Lignes directrices actualisées, conformément aux conclusions et recommandations de la réunion d'experts, ont été soumis à la Réunion des Points focaux du MED POL pour examen (UNEP(DEPI)/MED WG.439/5, UNEP(DEPI)/MED WG.439/6 et UNEP(DEPI)/MED WG.439/7).

59. Comme présenté au paragraphe 54, la réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en Méditerranée qui s'est tenue à Lutraki (Grèce) les 6 et 7 avril 2017 a examiné les guides préparés par le Secrétariat. Le Guide sur les MTD vise à aider les autorités chargées de la délivrance de permis des Parties contractantes à extraire et à évaluer les données

nécessaires à l'évaluation des informations fournies par les demandeurs de permis concernant l'introduction de MTD dans des installations industrielles et à soutenir les exploitants dans leur demande de permis quant à la sélection des options de MTD. Le Guide sur l'inspection des installations industrielles comprend un outil d'orientation pratique pour aider les autorités nationales compétentes à promouvoir l'application des MTD dans le processus d'inspection en traitant à la fois les processus globaux liés à l'inspection (planification, efficacité, suivi, indicateurs, etc.) et les listes de contrôle nécessaires pour faciliter le processus d'inspection en vue de les utiliser comme guide de conduite des inspections dans certains secteurs industriels. Les deux guides sont présentés comme documents de travail (UNEP(DEPI)/MED WG.439/10 et UNEP(DEPI)/MED WG.439/11).

60. L'un des résultats du Projet sur les déchets marins dans la Méditerranée, financé par l'UE, est le renforcement de la mise en œuvre d'approches harmonisées tant à l'échelle régionale que sous-régionale pour réduire et prévenir la production de déchets marins à partir de sources terrestres et marines, y compris les préventions pilotes (les pays de l'UE y participent sans frais) ;

Le MED POL développera en coopération avec les CAR/PP, le REMPEC et les CAR/ASP les outils/lignes directrices/guides suivants conformément au Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.

- a) Élaborer l'Indicateur Candidat 24 de l'IMAP :
 - Identifier et proposer les espèces les plus représentatives en vue de l'évaluation des quantités de déchets marins dans lesquelles les espèces ou les biotes marins s'emmêlent ou qu'ils ingèrent, par le biais de consultations régionales et sous-régionales;
 - Élaborer un protocole visant à harmoniser la collecte de données issues de la surveillance des quantités de déchets dans lesquels les tortues marines s'emmêlent ou qu'elles ingèrent ;
 - Recueillir et évaluer les données disponibles concernant les quantités de déchets dans lesquels les tortues marines s'emmêlent ou qu'elles ingèrent et recommander la cible du BEE, le cas échéant ;
 - Faire une ébauche de stratégie régionale concernant la surveillance des quantités de déchets dans lesquels les tortues marines s'emmêlent ou qu'elles ingèrent ;
 - Identifier et échanger les bonnes pratiques sur la surveillance des quantités de déchets dans lesquels les tortues marines s'emmêlent ou qu'elles ingèrent, grâce à des réunions régionales ou sous-régionales ;
 - Préparer une liste d'experts et d'institutions nécessaires à la création d'un centre de sauvetage ou d'un réseau de sauvetage de tortues marines échouées.
- b) Faire une ébauche de document d'orientation pour déterminer l'application des redevances à des coûts raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaire ou, le cas échéant, pour application du système sans droits spécifiques ;
- c) Élaborer un outil d'évaluation des risques pour identifier les lieux d'accumulation en Méditerranée de filets fantômes qui constituent une menace et devraient être enlevés ;
- d) Élaborer des lignes directrices communes sur les meilleures pratiques pour « Adopter une plage » et mettre à jour les lignes directrices communes, adoptées par la CdP 19, pour la mise en œuvre de la « Pêche aux déchets », selon le cas ;
- e) Élaborer des lignes directrices spécifiques et du matériel de formation pour prévenir la production de matières plastiques et les déchets devenant des déchets marins;

61. Les informations sur les activités à effectuer à l'échelle régionale et/ou nationale sont présentées dans le document du projet et peuvent être consultées et téléchargées sur le site Internet d'ONU Environnement/PAM :

http://wedocs.unep.org/bitstream/id/54013/ProjectDoc_MarineLitterMED.pdf.

62. Le MED POL a entrepris une évaluation des annexes aux protocoles liés à la pollution («immersions», «tellurique», «déchets dangereux» et «offshore») afin de proposer, pour examen par les Points focaux du MED POL, des révisions éventuelles, à la lumière des évolutions mondiales et régionales pertinentes, le cas échéant, en vue d'atteindre le BEE. À cet égard, les instruments

mondiaux et régionaux pertinents ont été examinés, notamment la Convention de Londres et le Protocole de Londres sur l'immersion, la Convention de Stockholm, la Convention de Bâle, la Convention de Minamata, ainsi que les élaborations en vertu de la législation pertinente de l'UE, y compris la MSFD, la Directive-cadre européenne sur l'eau, la Directive de l'EIE, etc. Les résultats de cette étude sont intégrés au document de travail WG. 439/4 soumis à la Réunion des Points focaux du MED POL, l'analyse complète étant présentée sous la forme d'un document d'information à la Réunion (WG. 439/Inf.14).

63. De plus, comme mentionné ci-dessus, le Secrétariat, avec l'appui du projet ActionMed financé par l'UE, a préparé une analyse (document de politique générale) des programmes de mesures sur la prévention et le contrôle de pollutions futures potentielles nécessaires pour atteindre le BEE sur la base d'études existantes liées au développement de secteurs ou de moteurs, conformément à l'activité 2.2.2.1 du Programme de travail 2016-2017 du PAM (voir paragraphes 24 à 27). Les travaux sur l'élaboration des RRTP, conformément au Programme de travail 2016-2017 du PAM, seront entrepris dans le cadre du Projet IEV - SEIS II Sud, avec l'élaboration de Lignes directrices sur les RRTP, l'élaboration de la législation relative aux RRTP dans tous les pays du SEIS, la mise en œuvre des pilotes du SEIS dans 5 pays partenaires, y compris la validation des facteurs d'émission, le cas échéant, et l'organisation d'ateliers.

Résultat stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine à l'échelle nationale, y compris par l'application et l'intégration dans les processus sectoriels

64. Les travaux ont progressé dans l'évaluation des informations fournies dans les PAN/Programme de mesures actualisés en ce qui concerne notamment la liste des points chauds actualisés et les zones sensibles, les charges de polluants, les objectifs opérationnels pour l'atteinte du BEE, les programmes nationaux de mesures envisagés, les besoins en renforcement des capacités, la liste d'indicateurs pour évaluer la mise en œuvre des PAN et les fiches de projets prioritaires (voir document UNEP(DEPI)/MED WG.439/Inf.16).

65. Une réunion régionale s'est tenue à Marseille (France) les 17 et 18 octobre 2016 (coorganisée par le MED POL, Plan Bleu et le mécanisme de soutien SWIM de l'initiative H2020 financé par l'UE). L'objectif de cette réunion était de rédiger une feuille de route pour la mise en œuvre des PAN/Programmes de mesures actualisés et d'identifier les cibles, les mesures et les priorités communes clés. La réunion a été l'occasion pour les Parties contractantes de partager les meilleures pratiques et d'échanger leurs expériences sur les réussites, les leçons apprises et les défis rencontrés lors du processus de mise à jour des PAN et de renforcer leurs capacités pour mieux hiérarchiser les programmes de mesures et élaborer les fiches de projet d'investissement en vue de l'atteinte du BEE et des cibles de H2020 sur la pollution et les déchets.

66. Deux réunions régionales se sont tenues à Lutraki du 4 au 7 avril 2017 et ont traité de questions importantes liées au renforcement, à la mise en œuvre et à l'application de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine conformément à la SMT 2016-2021 du PAM et au Programme de travail 2016-2017 du PAM (voir les paragraphes 56 à 59).

67. Un groupe de travail ad hoc sur les indicateurs a été créé dans le cadre du projet IEV - SEIS II Sud dans le but de préparer une proposition pour un ensemble principal d'indicateurs méditerranéens fondés sur la liste proposée des indicateurs de base de suivi du PAN, préparée par le MED POL et présentée lors de Réunion régionale sur la mise en œuvre des PAN à Marseille en octobre 2016 (voir document UNEP(DEPI)/MED WG.439/16). La première réunion organisée par l'AEE conjointement avec le MED POL qui aura lieu à Copenhague (Danemark) les 17 et 18 mai 2017 traitera de l'amélioration du mécanisme d'examen de l'initiative H2020 pour tenir compte des autres processus d'évaluation et développer davantage l'ensemble actuel des indicateurs de H2020 pour refléter la portée renouvelée des priorités de H2020 applicables à tous les pays méditerranéens, conformément à l'ensemble des indicateurs de base de l'AEE et des indicateurs de base de suivi du PAN. Un deuxième

atelier prévu pour la mi-septembre 2017 analysera plus en détail les aspects méthodologiques des indicateurs (fiches d'information) et le projet de description de l'évaluation de H2020. La désignation des représentants des pays se fera en coordination entre le SEIS, le MED POL et les Points focaux de l'initiative H2020 pour assurer des liens convenables.

Résultat stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

68. Des travaux sont en cours pour aider en tout 10 Parties contractantes à mettre en place des programmes nationaux actualisés de surveillance conformément à l'IMAP (Groupe pollution et déchets marins). Le SSFA et les accords juridiques connexes ont été élaborés et signés avec Israël, le Maroc et le Liban. Des travaux sont en cours en vue de signer les accords avec l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

69. Le MED POL a entrepris un examen des données du Programme de surveillance du MED POL (de 2000 à ce jour) et des rapports des Parties contractantes. Un certain nombre de Points focaux se sont vus transmettre des résumés de leurs rapports et des résultats de leur participation au Programme d'assurance qualité 2015 et à la formation. La Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance de la pollution qui s'est tenue à Marseille (France) du 19 au 21 octobre 2016 a discuté en profondeur de l'état actuel de la base de données du Programme de surveillance du MED POL et des résultats du programme d'assurance qualité et de formation 2015. La réunion du CORMON a recommandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait de faire rapport sans délai sur les données de surveillance de la pollution, comme prévu par les dispositions de la Convention et par le Protocole « tellurique », y compris les rapports de surveillance antérieurs et s'est dite préoccupée par les résultats des tests de compétence réalisés en 2015 pour l'eutrophisation et les contaminants et a souligné la nécessité impérieuse de maintenir une bonne assurance qualité des données.

70. Pour l'exercice biennal en cours (2016-2017), à la date du 28 avril 2017, des demandes de données ont été reçues par la Croatie (2011-2014), Chypre (2013, 2014 et 2015), la France (2010, 2011, 2012), le Maroc (2013, 2014, 2015), le Monténégro (2014, 2015, 2016), la Slovénie (2014 et 2015) et la Tunisie (rapport imprimé pour 2014). Voir l'annexe II pour l'état général des rapports.

71. Comme mentionné dans le Résultat stratégique 1.2 b), les réunions du CORMON sur la pollution (contaminants et eutrophisation) et sur les déchets marins ont eu lieu respectivement en octobre 2016 et en février et mars 2017 (voir paragraphe 21).

72. Le CORMON sur la pollution a examiné l'état de la base de données et des rapports sur la surveillance de la pollution marine à l'échelle régionale, les lacunes de la base de données du MED POL et les questions connexes d'assurance qualité et a convenu de solutions pour y remédier ; il a examiné la proposition de Concentrations ambiantes (BC)/d'Évaluations de concentrations ambiantes (BAC)/d'Évaluations de concentrations environnementales (EAC) pour les contaminants et les biomarqueurs tant à l'échelle de la Méditerranée que sous-régionale ; il a également discuté du renforcement de l'Interface science-politique (SPI) liée à la surveillance de la pollution marine. En outre, la réunion a évoqué la procédure d'élaboration du Rapport sur la qualité 2017 (QSR), y compris les sources d'information à utiliser et les études de cas à réaliser.

73. Le CORMON sur les déchets marins a fourni aux Parties contractantes un programme de formation sur des éléments spécifiques de la surveillance des déchets marins et les meilleures pratiques connexes puis a assuré l'échange d'informations sur la révision de leurs programmes nationaux de surveillance de la pollution marine en vue de les mettre à jour à la lumière du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) adopté par la CdP 19 qui s'est tenue à Athènes (Grèce) du 9 au 12 février 2016. Le projet de fiches d'orientation pour les indicateurs sur les déchets marins et les premières fiches d'évaluation finalisées du Rapport sur la qualité (QSR) pour les Indicateurs communs 22 et 23 ont été examinés en détail. En outre, la réunion a convenu du processus visant à élaborer les

modèles de métadonnées et les protocoles de surveillance des déchets marins, menés par la France, l'Espagne et l'Italie.

74. Une formation conjointe sur la surveillance de l'ingestion des déchets marins par les tortues marines est prévue pour juillet 2017 à Naples en Italie (pour les Parties contractantes anglophones bénéficiaires du projet sur les déchets marins en Méditerranée), tandis qu'une formation en français sera organisée ultérieurement en France (à confirmer). Par ailleurs, le MED POL siège au conseil consultatif du projet MEDCIS financé par l'UE (soutenir les États méditerranéens membres de l'UE en vue d'une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la deuxième phase de la Directive-cadre « stratégie européenne pour le milieu marin » de l'UE), ce qui facilite la coordination générale et la communication du projet.

75. Le programme d'assurance qualité 2016 pour les oligo-éléments dans l'échantillon de sédiments et les pesticides chlorés, les BPC et les hydrocarbures pétroliers dans le biote ; l'Assurance qualité des données concernant les paramètres d'eutrophisation ; les études sur les effets biologiques et l'organisation d'un exercice d'interétalonnage ont été finalisées avec succès. Les rapports définitifs des tests de compétence 2016 sur les métaux traces et les matières organiques dans les sédiments et le biote seront transmis aux Points focaux du MED POL et les codes de chaque laboratoire leur seront envoyés individuellement.

76. Le MED POL a travaillé en étroite collaboration avec le REMPEC pour élaborer des guides pour la surveillance des activités de transport maritime et offshore. La Première Réunion du Sous-groupe sur l'Impact environnemental des programmes de surveillance offshore du Groupe du pétrole et du gaz (OFOG) de la Convention de Barcelone s'est tenue à Lutraki (Grèce) les 3 et 4 avril 2017 avec l'appui du projet EcAp MED II financé par l'UE. La Réunion a examiné les résultats proposés dans le cadre de la mise en place de Programmes nationaux et de programmes régionaux de surveillance offshore, y compris les polluants, les paramètres et les exigences minimales et a donné des directives au Secrétariat pour la préparation ultérieure de la documentation requise en matière de surveillance offshore.

77. La réunion a recommandé que d'autres travaux soient entrepris pour élaborer un programme de surveillance des indicateurs moins ambitieux. Afin d'aider à cette tâche, la Réunion a accepté la proposition de prendre la direction de ce Groupe de coordination jusqu'à la prochaine réunion de l'OFOG qui sera dirigée par Chypre (pour les documents en anglais) et par la France (pour les documents en français) avec l'appui des autres participants à la réunion et du Secrétariat en vue d'analyser les programmes nationaux de surveillance offshore et d'élaborer un examen des meilleures pratiques actuelles qui seront soumises au BARCO OFOG pour analyse.

Résultat stratégique 2.5 : Amélioration des capacités à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

78. En collaboration avec le projet IPA-Adriatic DeFishGear, le MED POL a organisé la « réunion régionale pour poursuivre la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée » à Tirana (Albanie) les 19 et 20 juillet 2016 pour la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (voir paragraphe 53).

Résultat stratégique 2.6 : Coopération renforcée à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale pour prévenir et contrôler la pollution marine

79. Des accords juridiques ont été préparés et signés avec les pays bénéficiaires des projets sur les déchets marins dans la Méditerranée, y compris un certain nombre de projets pilotes « Pêche aux déchets » et « Adopter une plage ». Des projets pilotes « Pêche aux déchets » seront mis en œuvre au Liban, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Maroc. Des projets pilotes « Adopter une plage » seront mis en œuvre au Liban, en Égypte, en Libye, en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Israël. Ces projets sont en préparation et devraient commencer au début de l'été 2017. Les SSFA et les accords juridiques

connexes ont été finalisés et signés avec l'Égypte, le Maroc, le Liban et Israël. Les SSFA et les accords juridiques connexes avec la Tunisie, la Libye et l'Algérie sont en préparation et doivent être finalisés. Les résultats des projets pilotes alimenteront la préparation de lignes directrices régionales communes au cours du prochain exercice biennal.

80. Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Unité de coordination d'ONU Environnement/PAM et le Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer, la mise en œuvre des projets pilotes « Pêche aux déchets » est envisagée dans trois autres pays contractants que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro. Les SSFA et les accords juridiques connexes sont en préparation et devraient être finalisés d'ici juin 2017.

81. Des travaux sont entrepris par le MED POL en coopération avec les CPD/CAR sur la promotion de l'esprit d'entreprise dans les PME et les OSC en vue de soutenir la mise en œuvre de plans d'éco-innovation et d'écoconception et des solutions de prévention de la production de déchets et de permettre le passage à des alternatives sûres aux POP et aux produits chimiques toxiques, avec le soutien du projet SwitchMed financé par l'UE, conformément au Point 2.6.2 du Programme de travail du PAM.

Résultat stratégique 2.7 : Identifier et traiter les problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

82. Le MEDPOL a préparé un rapport et une proposition sur les polluants nouveaux et émergents et les listes de produits chimiques environnementaux prioritaires à soumettre aux Points focaux du MEDPOL pour discussion (voir document UNEP(DEPI)/MED WG.439/16).

83. Les problèmes émergents, comme la prévention et la réduction des microplastiques et des nanoplastiques, ainsi que les pressions anciennes, mais pas encore efficacement réglementées à l'échelle régionale (p. ex. les impacts de la pollution provenant de l'agriculture et de l'aquaculture) ont été abordés à travers l'analyse régionale des lacunes et à travers la liste des mesures nouvelles ou actualisées proposées pour l'atteinte du BEE (voir document UNEP(DEPI)/MED WG.439/4).

Annexe I

État du niveau des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre des aspects techniques des Protocoles liés à la pollution, conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole «tellurique»

État du niveau des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre des aspects techniques des Protocoles liés à la pollution, conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole « tellurique » : (+) informations fournies ; (-) informations non fournies, (+ -) informations incomplètes, (S.O.) données non disponibles.

Pays	Protocole « immersions »							Protocole « tellurique »						Protocole « déchets dangereux »				
	II I	I V	V I	VI I1	VI I2	VII I	III 1	III 2	IV	V I	V I	VI I	III	IV	IV 1	IV 2	IV3	V
Chypre	-	-	-	-	-	-	+/-	+/-	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-
Israël	+	-	-	+	+	+	+/-	+	+	-	+	+	S.O.	+	+	-	S.O.	+
Liban	-	-	-	-	-	-	+/-	-	-	+/-	+	-	-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+/-	+	+/-	+	+/-	+	+
Maroc	-	-	-	-	-	-	-	-	+/-	+	+	-	-	+/-	-	-	-	-

Protocole « immersions »	Protocole « tellurique »	Protocole « déchets dangereux »
III - Mesures administratives IV – Existence d'une immersion en cas de force majeure aux termes de l'article 8 du Protocole, le cas échéant V – Situations critiques aux termes de l'article 9 VI – Mesures d'exécution liées aux dispositions décrites à la colonne 2 du tableau VI VII 1 – Procédure de prise de décisions relatives à la délivrance de permis VII 2 – Mise en place de programmes de surveillance VIII - Efficacité	III 1 – Informations statistiques sur les autorisations de rejet accordées [art. 13, par. a] (annexe 1, section c) III 2 – Quantités de polluants rejetées [art. 13 (c)] (annexe 1, section c) IV – Mesures d'exécution V – Mise en œuvre et efficacité des PAN VI – Mise en place de programmes de surveillance VIII – Efficacité	III – Données techniques (liste des déchets autres que ceux énumérés à l'annexe I du Protocole et définis comme déchets dangereux en vertu de la législation nationale) IV – Quantité totale de production de déchets dangereux et d'autres déchets (article 5) IV – Importation/Exportation de déchets dangereux et d'autres déchets dans lesquels des parties ont été impliquées (IV 1 et IV 2) IV 3 – Informations sur les options alternatives d'élimination appliquées dans la zone de juridiction nationale des Parties (article 8.3) V – Mesures d'exécution

Annexe II

État de la soumission des données par les Parties contractantes sur la surveillance de la pollution marine, conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et à la Décision IG 22/7 de l'IMAP.

État de la soumission des données par les Parties contractantes sur la surveillance de la pollution marine conformément, à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et à la Décision IG 22/7 de l'IMAP.

<i>Pays</i>	Éléments nutritifs	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
Albanie	2005 2006		2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007	2003 2004				
Algérie	2012	2012	2012	2012	2012	2012		
Bosnie-Herzégovine	2006 2007 2008	2006 2007 2008					2006 2007 2008 2009 2010	
Croatie	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2012 2013 2014	1999 2000 2003 2004 2005 2006 2009 2011 2012 2013 2014	2002 2003 2004 2005	2009	2000 2001 2002 2003 2004 2005 2009	
Chypre	2001 2007	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	1999 2001 2006 2008 2009 2010	2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2008 2009 2012				2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007

<i>Pays</i>	Éléments nutritifs	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2012 2013	2012 2013	2012 2013	2012 2013				
	2014 2015	2014 2015	2014 2015	2014 2015				
Égypte	2009 2010 2012	2009 2010 2012	2006 2009 2010 2012	2006 2009 2010 2012	2006 2009 2010	2006 2009 2010		
France	2009 2012	2009 2012	1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	1997 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009 2012	2006 2009 2010 2011	2006 2009 2010 2011		
Grèce	1999 2000 (peu) 2004 2005	1999 2000 (peu) 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2000 (peu) 2004 2005			
Israël	2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013	2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013		1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013		2003 2004 2005 2006 2007	2010 2011 2012 2013
Italie			2001	2001	2001	2001		

<i>Pays</i>	Éléments nutritifs	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2006		2006	2006		2006	2005	
	2007	2007	2007	2007		2007	2007	
	2008	2008	2008	2008		2008	2008	
	2009	2009	2009	2009		2009	2009	
	2010	2010	2010	2010		2010	2010	
	2011	2011	2011	2011		2011	2011	
	2012	2012	2012	2012		2012	2012	2012
	2013	2013	2013	2013		2013	2013	
	2014	2014	2014	2014		2014	2014	
	2014	2015	2015	2015		2015	2015	
Syrie	2007		2007		2007	2007		
Tunisie			2001		2001	2001		
	2002	2002	2002			2002		
	2003	2003	2003		2003			
	2004	2004	2004		2004	2004		
	2005	2005	2005		2005	2005		2005
	2006	2006	2006		2006	2006		2006
	2007	2007	2007	2007	2007	2007		2007
	2008	2008	2008	2008	2008	2008		2008
	2009	2009	2009	2009	2009	2009		2009
	2010	2010	2010	2010	2010	2010		2010
			2011					2011
					2012	2012		2012
	2013	2013	2013	2013	2013	2013		
	2014	2014	2014	2014	2014	2014		
Espagne			2004	2004				
			2005	2005				
			2006	2006				
			2007	2007	2007	2007		
			2008	2008	2008	2008		
			2009	2009				
			2010	2010				
			2011	2011	2011	2011		
Turquie			1998					
			1999		1999			
			2000		2000			
			2001		2001		2001	
			2002		2002			
			2003	2003	2003			
	2005	2005		2005	2005	2005		

<i>Pays</i>	Éléments nutritifs	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006	2006
	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007	2007
	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009
	2010	2010	2010	2010			2010	2010
		2011	2011	2011	2011	2011		
	2013	2013	2013	2013	2013	2013		
	2014	2014	2014	2014	2014	2014		
	2015	2015	2015	2015	2015	2015		

Remarque : les parties en surbrillance rouge n'ont pas encore été téléchargées dans la base de données en raison de difficultés.